

## Le procès de Luther

C'est un procès en deux étapes et à deux niveaux, de 1517 à 1521. D'une part, un procès purement ecclésiastique et romain. D'autre part, un procès politique et allemand, — celui de Worms, — qui achève et complète le procès romain. La première sentence met Luther au ban de l'Eglise; la seconde le met au ban de l'Empire.

Dans les deux cas, l'examen contradictoire et complet de la question fait cruellement défaut. Dans les deux cas, la liberté de la défense est compromise par des pressions que notre droit moderne réproouve.

Les sources documentaires sont nombreuses, car les principaux actes officiels nous ont été conservés : la bulle d'excommunication, la sentence impériale et bien d'autres pièces. A ce gros dossier s'ajoutent les récits et la correspondance des acteurs et des témoins, de Luther notamment.

En somme, le procès de Luther est de ceux dont on peut faire le tour. Les faits essentiels ne sont pas contestés; c'est leur interprétation qui constitue le véritable problème<sup>1</sup>.

### L'affaire des indulgences

Tout commence par l'affaire des indulgences, un célèbre et triste conflit.

(1) Je dois beaucoup, et notamment la traduction des dialogues latins et allemands, à D. OLIVIER, *Le procès Luther (1517-1521)*, Paris, Fayard, 1971. Je citerai aussi l'ouvrage collectif traduit de l'allemand : *Martin Luther. 450 ans de Réforme*, Bad-Godesberg, Inter Nationes, 1967.

En français, la meilleure biographie de Luther reste celle de L. FEBVRE, *Un destin : Martin Luther*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, P.U.F., 1945. Vient de paraître : J. LORTZ, *La Réforme de Luther* (traduction de l'allemand), 3 vol., Paris, Editions du Cerf, 1970-1971. Une très bonne initiation est due au pasteur G. CASALLIS, *Luther*, Paris, Editions du Seuil, 1962. Les *Œuvres* de Luther, en traduction française, sont en cours de publication à Genève, aux Editions Labor (t. I-X, XV, 1957-1969).

Léon X Médicis a besoin d'argent pour reconstruire Saint-Pierre de Rome. Le trésor du Saint-Siège est vide, mais le trésor de l'Eglise, celui des mérites de Jésus et des saints, pense le pape, aidera à le remplir.

Ceci n'est pas une caricature. Léon X, fidèle à une longue tradition, envoie des prédicateurs à travers la chrétienté. Les indulgences seront donc prêchées et les fidèles invités à faire des aumônes extraordinaires.

Les indulgences, qu'est-ce en réalité ? Très exactement la rémission de la peine temporelle due pour les péchés pardonnés. Cette définition correcte est parfaitement inintelligible pour le chrétien moyen, qu'il soit clerc ou laïc, en 1517. Je n'oserais affirmer qu'elle soit toujours mieux comprise aujourd'hui.

Ce que les missionnaires de Léon X laissent entendre, sans le dire, et ce que leurs auditeurs ne demandent qu'à croire, c'est que l'indulgence efface les péchés, même ceux des âmes du purgatoire, et que, plus large est l'aumône, plus large sera l'indulgence. Donnez beaucoup et vous recevrez beaucoup ! L'indulgence ainsi travestie devient une assurance sur le salut.

Le théologien Martin Luther, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, 34 ans, professeur d'exégèse à l'Université de Wittenberg, s'étonne et se scandalise de cette prédication qu'il estime dangereuse parce qu'elle est équivoque.

Il résume sa pensée, — selon l'usage scolastique, — en propositions ou thèses, qu'il soumet à la discussion la plus large. Ce sont les thèses de Wittenberg. Il importe peu à notre propos de savoir si elles furent affichées à Wittenberg ou simplement envoyées aux évêques et aux Facultés de Théologie. Dès qu'elles sont connues, elles font choc, et la jeune imprimerie répand aussitôt à travers le monde la pensée audacieuse de Martin Luther. Voici quelques extraits de ces propositions :

« En disant : faites pénitence, notre Seigneur et Maître a voulu que la vie entière des fidèles fût une pénitence. »

« Il faut enseigner aux chrétiens que celui qui, voyant son prochain dans l'indigence, l'y laisse pour acheter des indulgences ne s'achète pas l'indulgence du pape mais l'indignation de Dieu. »

« Il faut enseigner aux chrétiens que si le pape connaissait les exactions des prédicateurs d'indulgences, il préférerait voir la basilique de Saint-Pierre réduite en cendres plutôt que de la savoir édifiée avec la peau, la chair et les os de ses brebis. »

« Les trésors de l'Évangile sont des filets au moyen desquels on pêchait jadis des hommes adonnés aux richesses. »

« Les trésors des indulgences sont des filets avec lesquels on pêche maintenant les richesses des hommes. »

« En réalité, les indulgences ne sont rien comparées à la grâce de Dieu et à la piété de la croix. »

« Il faut exhorter les chrétiens à s'appliquer à suivre le Christ, leur chef, à travers les peines, la mort et l'enfer et à entrer au ciel par beaucoup de tribulations, plutôt que de se reposer sur la sécurité d'une fausse paix. »

Tetzel, dominicain, prédicateur principal des indulgences en Allemagne, réagit avec vigueur contre ces propos subversifs qui menacent le succès de sa mission. Il dénonce Luther à Rome sous le chef d'hérésie.

Léon X ordonne l'ouverture d'un procès canonique. Luther est convoqué à Rome, mais, sans attendre l'expiration du délai accordé pour sa comparution, il est déclaré « hérétique notoire », ce qui permettrait au besoin son arrestation immédiate.

Un des plus puissants princes d'Allemagne, l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, protège l'Université de Wittenberg et, par conséquent, Luther lui-même. La politique de l'électeur n'est pas antiromaine, mais temporisatrice et dilatoire; elle va se heurter à la politique de l'archevêque de Magdebourg et bientôt à celle du jeune Charles-Quint, empereur d'une Allemagne très peu centralisée.

Frédéric le Sage obtient ainsi que la cause soit jugée en Allemagne par un légat pontifical, le cardinal italien Cajetan, alors à Augsbourg. Le but secret de l'opération est d'en finir par une soumission générale, sans condamnation personnelle de Luther. Formule toute politique à laquelle Luther restera étranger.

La comparution de Luther à Augsbourg ressemblera à une mise en accusation. Le procès prend forme, il sera souvent interrompu.

Conformément au cérémonial, Luther commence par se prosterner devant le cardinal-légat. Puis il attend, à genoux, que Cajetan lui donne l'autorisation de se relever.

Cajetan connaît bien les idées de Luther; il ne les condamne pas en bloc mais il les trouve excessives, indiscrettes et inopportunes. Que Luther manifeste sa bonne volonté par un acte de soumission générale au Saint-Siège et le légat s'en contentera.

— « Mon fils, dit Cajetan, le Saint-Père te demande avant tout de regretter et de rétracter tes erreurs. Tu dois promettre de ne plus les enseigner et t'abstenir de tout ce qui serait de nature à troubler la paix de l'Eglise. »

— Révérendissime Père, pour rétracter mes erreurs et savoir celles que je dois éviter, il faut me les indiquer. Quelles sont-elles ? »

— « Tu nies que le trésor des indulgences soit constitué par les mérites du Christ et des saints. Or le pape Clément VI a défini cette doctrine comme étant de foi. Par ailleurs, tu enseignes que c'est la foi, non le sacrement, qui justifie. Cela est nouveau et faux. »

Sans tergiverser, Luther riposte qu'il ne peut rien renier sur ces deux points essentiels : l'autorité du pape et la doctrine des sacrements. Il va plus loin en affirmant :

— « Je ne reconnais aucune autorité aux décrétales des papes. Elles citent abusivement l'Écriture et détournent les textes de leur vrai sens pour prouver ce qu'a écrit Thomas d'Aquin. Les passages de la Bible que je cite dans mes thèses ont une valeur supérieure. »

Cajetan réplique que le pape est au-dessus du Concile et qu'il est l'interprète de l'Écriture. La discussion se poursuit, sans conclusion.

Luther, ébranlé mais non convaincu, demande un temps de réflexion. Il revient le lendemain chez le légat, avec deux témoins et un notaire. Il lit alors une protestation solennelle. Il répète que personne ne peut le contraindre sans le convaincre d'abord. Après une discussion confuse, Cajetan accepte que Luther prépare et présente une justification écrite et promet de l'envoyer à Rome.

Pour en finir avec cette affaire, Cajetan somme une dernière fois l'accusé de se rétracter. Il l'étourdit par un discours virulent et passionné. Luther laisse passer l'orage et concède qu'il pourrait renoncer à ses thèses si le légat lui montrait un texte autorisé qui les infirme.

Cajetan produit alors un écrit de Clément VI déclarant que « le Christ a acquis un trésor par sa passion au profit de l'Eglise militante ».

Luther ne s'avoue pas vaincu :

— « Hélas ! Révérendissime Père, que veut dire ce texte, sinon que le Christ a acquis un trésor par ses mérites ? Les mérites ne

sont pas le trésor, mais ce qui a permis d'acquérir la rémission des péchés. Il n'y a pas d'autre trésor. »

Cajetan se fâche et multiplie les menaces. Comme Luther veut rompre l'entretien, le cardinal se lève et lui dit :

— « Va-t-en et ne reparais jamais devant moi, sauf pour te rétracter ! »

Les deux hommes se séparent sans regret. L'arrangement tenté par Cajetan à l'instigation de Frédéric de Saxe a échoué.

#### L'appel au Pape

Les amis de Luther craignent pour sa sécurité. Pour le mettre à l'abri d'une arrestation, ils lui suggèrent d'en appeler au pape, afin d'interrompre la procédure.

L'appel demande que le procès ne soit pas jugé à Rome et que sa connaissance soit confiée à des juges mieux informés. Luther ne peut ni ne veut entreprendre un voyage aussi long que périlleux.

Cela fait, Luther décide de prendre le large. Il s'enfuit d'Augsbourg durant la nuit.

Cajetan est consterné. Il a perdu la partie et il a laissé échapper Luther. Tout est à recommencer, tandis que le fugitif est bientôt à Wittenberg, où il reprend sa vie studieuse, sous le regard d'une opinion surexcitée. Désormais, Luther est plus qu'un grand théologien : il est devenu un homme célèbre, un signe de contradiction pour toute l'Allemagne.

Après une brève accalmie et d'obscur tractations, voici, en 1519, un nouveau rebondissement de l'affaire Luther : la dispute de Leipzig.

Luther, selon l'usage, avait souhaité une libre discussion, une « dispute », une joute courtoise, entre théologiens universitaires, combattant à armes égales.

Jean Eck, de l'Université d'Ingolstadt, offre à son collègue Luther le débat doctrinal que le cardinal Cajetan a pratiquement esquivé.

La discussion commence bien mais elle dégénère rapidement. Luther tient des propos souvent vifs sur l'autorité des conciles.

Voici les dernières répliques du dialogue :

— « Le Docteur Eck devrait d'abord prouver que les conciles ne peuvent pas se tromper et ne se sont jamais trompés. »

— « Si le Docteur Luther croit qu'un concile légitimement assemblé s'est déjà trompé ou pourrait se tromper, il n'est plus pour moi qu'un païen et un publicain. »

Luther reprend avec violence :

— « Les déclarations conciliaires ne sont pas pour moi des paroles de Dieu. Je ne me sens pas lié en conscience par elles. »

Les deux adversaires se lèvent, se tournent le dos et s'en vont. C'est fini ! Luther a sans doute gagné du terrain devant l'opinion avancée, il en a perdu devant les théologiens en place.

Un an s'écoule encore. Luther, qui tient à sa tête, n'ira pas à Rome. Ses idées continuent à faire leur trouée. Les Universités de Cologne et de Louvain entrent en lice et condamnent ses doctrines sur la grâce et sur les œuvres.

A Wittenberg, cependant, le professeur d'exégèse a repris son enseignement avec un succès accru. Il continue ses publications et développe son programme. Il demande maintenant le rétablissement de la communion sous les deux espèces : Jésus-Christ n'a-t-il pas distribué à ses apôtres le pain et le vin ? La polémique rebondit et le retour à la Bible devient ainsi un de ses thèmes essentiels. Le nombre des partisans de Luther grandit chaque jour. Tous ceux qui, en Allemagne, luttent contre les ambitions envahissantes de la curie sont avec lui.

#### Hérétique

Rome reprend alors l'offensive. Eck avait suggéré à Léon X de publier une bulle énumérant et condamnant les hérésies de Luther. Le 15 juin 1520, c'est chose faite.

Le texte, qui n'est pas de Léon X, mais de ses experts, débute par un appel pathétique au Seigneur et à ses saints : *Exsurge, Domine. « Lève-toi, Seigneur, fais triompher ta cause contre les bêtes sauvages qui veulent dévaster ta vigne. »*

Tous les livres de Luther seront brûlés, même ceux qui ne comportent pas d'erreurs. Le réformateur sera excommunié, s'il ne se rétracte pas dans les soixante jours à compter de la notification de la bulle.

Quarante et une propositions sont nommément condamnées. La lecture de certaines d'entre elles laisse rêveur le catholique d'au-

jourd'hui qui se sent assez d'accord avec Luther sur certains points. Par exemple :

« Qu'il y ait trois parties dans le sacrement de Pénitence (contrition, confession, satisfaction), cela n'est pas fondé sur l'Écriture. »

« Le Purgatoire ne peut être démontré par l'Écriture. »

« Brûler les hérétiques est contre la volonté du Saint-Esprit. »

Par contre, d'autres propositions de Luther restent plus difficilement accessibles, même aujourd'hui, pour un lecteur catholique :

« Les trésors de l'Église, d'où le pape tire les indulgences, ne sont pas les mérites du Christ et des saints. »

« Une bonne œuvre, faite dans les meilleures conditions, reste un péché véniel. »

Apparemment, la bulle ne condamne que ce qu'elle cite comme des déclarations prises dans les œuvres de Luther. Il y a là un souci de probité scientifique qui peut faire illusion, mais l'erreur de la méthode est de citer des textes sans leur contexte. Les questions véritables sont ainsi esquivées et la justice n'est pas satisfaite.

D'autre part, les jugements portés par la bulle sur les doctrines de Luther nous déconcertent. Leur formulation illustre bien la manière dont la tradition catholique accueille les nouveautés. Une remise en question n'est pas encore possible. Dans le sens où Eck et Cajetan prennent les thèses de Luther, elles ne peuvent être conformes à la doctrine reçue et cela leur suffit.

Entretemps, — avant d'avoir la notification officielle de la bulle, — Luther écrit à Léon X pour lui faire hommage de sa dernière œuvre : *La liberté du chrétien*.

Voici sa lettre, avec ses outrances, ses naïvetés, ses malices et son incontestable grandeur :

« J'ai attaqué, il est vrai, la cour de Rome, dont ni vous ni personne ne niera la corruption plus grande que celle de Babylone ou de Sodome; j'ai parlé avec horreur de son iniquité sans remède et je me suis indigné de voir que, sous votre nom et sous le nom de l'Église romaine, on se joue ainsi du peuple. J'ai résisté et je résisterai aussi longtemps qu'un esprit de foi sera vivant en moi; non que j'aie la moindre espérance de l'emporter contre la violence des flatteurs et d'amener quelque réforme dans cette Babylone où tout est confusion, mais pour remplir un devoir envers mes frères et pour en sauver, s'il est possible, quelques-uns de ce fléau.

*Je viens donc à vous, O Saint-Père, et, prosterné à vos pieds, je vous prie, si c'est possible, de mettre un frein à ces flatteurs, ennemis de la paix, qui simulent des sentiments qu'ils n'ont pas. Personne, à moins de vouloir aggraver cette affaire, ne peut exiger de moi une simple rétractation. Je ne puis non plus permettre qu'on impose une manière d'interpréter la Parole de Dieu, car il faut que la Parole, cette source de toutes les libertés, soit libre elle-même. Cela excepté, il n'est rien que je ne sois disposé à faire et à souffrir.*

*O Léon, mon Père, n'écoutez pas ces sirènes qui vous disent que vous n'êtes pas un homme, mais quelque chose comme un Dieu, et qui prétendent que vous pouvez tout ordonner et tout exiger. Non, vous êtes le serviteur des serviteurs, et de plus assis sur un trône des plus dangereux. Ne vous laissez pas tromper par ceux qui font de vous le maître du monde, qui refusent le nom de chrétien à tout ce qui ne plie pas sous votre autorité, qui étendent votre puissance sur le ciel, le purgatoire et l'enfer.*

*Enfin, pour ne pas paraître les mains vides devant Votre Sainteté, je vous offre et vous dédie ce petit traité comme un gage de paix et de bon espoir. Vous y verrez à quelles études j'aimerais et pourrais me livrer, si ces méchants qui vous flattent m'en eussent laissé le loisir. C'est peu si l'on regarde à la forme, mais c'est beaucoup si l'on regarde au contenu, car le sommaire de la vie chrétienne s'y trouve enfermé. Je n'ai rien d'autre, dans ma pauvreté, à vous offrir; d'ailleurs, vous n'avez besoin que de dons spirituels. Aussi je me recommande à Votre Sainteté et je prie Notre Seigneur Jésus de la garder éternellement. Amen.»*

Il est à peine besoin de préciser que cette lettre insolite n'obtiendra jamais de réponse !

#### Le mandat d'un inquisiteur

Rome ne se contente pas d'une condamnation solennelle. Pour que cette condamnation produise tous ses effets, Léon X choisit un nonce qui présentera la bulle à l'empereur et à l'empire. Il s'agit de Jérôme Aléandre, humaniste italien, ancien recteur de l'Université de Paris, ancien premier ministre du prince-évêque de Liège, ancien préfet de la Bibliothèque Vaticane.

Aléandre reçoit aussi les pouvoirs d'inquisiteur général, ce qui fait de lui un juge suprême en matière d'hérésie.

Sa tâche est délicate, difficile, surtout pour un Italien ! Luther a beaucoup d'amis. Rome s'est fait beaucoup d'adversaires. Les prin-

ces, les évêques même ne sont pas tous convaincus de la justice de la cause romaine. Il faudra toute l'habileté d'Aléandre pour reprendre et terminer le procès de Luther.

Le nonce est à Anvers à la fin de septembre 1520. Il voit l'empereur qui vient d'Espagne et il obtient de lui un accord de principe. Les livres de Luther sont brûlés à Louvain, puis à Liège, au cours du mois d'octobre.

Le couronnement de Charles Quint à Aix-la-Chapelle est l'occasion de nouveaux contacts et de nouvelles discussions.

Enfin, à Worms, s'ouvre la première diète impériale du règne. Malgré le nonce, Luther y comparaitra librement, muni d'un sauf-conduit impérial.

Luther a tenu à être présent à Worms : il n'y est pas allé contraint et forcé. Il fait sienne la déclaration de l'électeur de Saxe, son protecteur : « *Il n'est que juste de donner à Luther la possibilité de se défendre. La condamnation d'un Allemand sans même l'avoir entendu est impensable et scandaleuse.* »

Pour mieux se défendre, Luther attaque. A Wittenberg, afin de répondre à l'autodafé de ses livres, il brûle publiquement la bulle que les condamne et qui l'excommunie.

De Wittenberg à Worms, le voyage de Luther est triomphal. Un héraut impérial en livrée ouvre le cortège. Plus de cent hommes d'armes accompagnent le moine, toujours en habit religieux.

Luther ignore ce qu'il va faire à Worms. Les promesses de Charles Quint sont vagues, car l'empereur subit des influences contradictoires.

Dans les coulisses de la diète, l'incertitude n'est pas moins grande. Les princes favorables à Luther obtiennent qu'il soit interrogé devant l'assemblée, le 17 avril 1521. Aléandre ronge son frein et attend son heure.

On introduit Luther devant la diète. Tout ce que l'Allemagne compte de princes et de puissants est là, autour d'un jeune empereur de vingt ans.

Il ne manque que le nonce Aléandre, auquel la dignité du Saint-Siège interdit d'assister à l'interrogatoire d'un excommunié devant un tribunal laïque.

Voici face à face les deux champions de cette dernière phase de la lutte: Charles Quint, le maître de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Empire, d'une part; de l'autre, le *leader* spirituel de la nouvelle Allemagne.

Sur un banc, le corps du délit : les œuvres de Luther.

## Les débats de la Diète

L'official, désigné à titre d'expert, prend la parole :

— « Martin Luther ! Sa Majesté impériale t'a fait comparaître pour te poser deux questions. Reconnais-tu comme tiens ces livres publiés sous ton nom ? Es-tu disposé à les désavouer, en totalité ou en partie ? »

Luther répond alors, en allemand, puis en latin :

— « Ce sont bien là mes livres. Quant à la deuxième question, elle est grave pour la foi, le salut des âmes et notre bien suprême ici-bas, je veux dire la Parole de Dieu. Je demande un délai avant de répondre. »

Cette requête déçoit l'assemblée qui s'attendait à un débat serré. L'empereur ignore le latin et l'allemand : il n'a donc pas compris. Il faut lui traduire en français la réponse de l'accusé.

La diète délibère et donne à Luther vingt-quatre heures pour préparer une réponse exclusivement orale.

Le 18 avril, la séance de la diète attire une foule encore plus grande. Lorsque Charles Quint fait son entrée, il est tard déjà et on allume les torches.

Luther écoute les questions qui lui sont posées. Ce sont évidemment les mêmes que la veille. Il répond en allemand :

— « Je comparais, en toute obéissance, à l'heure qui m'a été assignée hier soir. Je supplie Votre Majesté, ainsi que Vos Illustres Seigneuries, de prêter attention à cette cause. Elle est, j'ose le croire, celle de la justice et de la vérité. Je n'ai pas d'autre témoignage à me rendre sinon que, jusqu'à ce jour, mon seul souci a été la gloire de Dieu et l'instruction des fidèles dans la pure vérité.

On m'a demandé si je reconnaissais comme miens les livres rassemblés ici. Ma réponse est oui, dans la mesure où mes adversaires n'y ont rien changé. Je récusé toute interprétation.

On me demande aussi si j'entends défendre ces livres, ou plutôt si j'entends les rétracter. Je réponds à ce sujet que mes livres sont de trois sortes.

Les uns traitent de la foi et des mœurs en des termes qui n'ont jamais soulevé d'objection. Mes adversaires eux-mêmes en reconnaissent l'utilité pour le peuple chrétien. La bulle les considère comme

inoffensifs, ce qui ne l'empêche pas de les condamner. Si je les rétractais, je serais le seul. Je ne les rétracte pas.

Une seconde catégorie met en cause la papauté parce qu'elle torture les consciences et dévore les ressources de notre peuple. Rétracter ces livres serait consentir à cette tyrannie et en favoriser l'extension.

La troisième catégorie est dirigée contre des personnes privées qui défendent la tyrannie romaine et veulent renverser ce que j'enseigne sur la foi. J'aurais dû être moins brutal à leur égard, surtout en matière de religion. Mais je ne prétends pas être un saint. D'ailleurs, tout le débat n'est pas sur la perfection de la vie chrétienne, mais sur l'exactitude de ce qu'on enseigne au sujet de Jésus-Christ.

Il m'est donc impossible de rétracter ces différents écrits. Mais je ne suis qu'un homme et je ne puis me défendre autrement que le Christ lui-même devant Anne. Un serviteur l'avait souffleté et il lui demanda simplement : Si j'ai mal parlé, fais-moi connaître ce que j'ai dit de mal.

Le Seigneur, qui était incapable d'erreur, a laissé contester son enseignement. A plus forte raison, moi, lie du peuple, sans cesse exposé à l'erreur, dois-je désirer et demander que l'on veuille contester de même mon enseignement. Je prie donc Votre Majesté, Vos Illustres Seigneuries et quiconque le pourrait du plus grand au plus petit, de me contester, de me convaincre de mes erreurs, de me réfuter par les écrits des prophètes et par l'Évangile.

Si cela pouvait mieux m'instruire, nul ne serait plus disposé que moi à rétracter toute erreur que ce soit. Je serais le premier à jeter mes livres au feu.

Rappelons-nous combien notre Dieu est admirable et terrible en ses jugements. Il ne faut pas que, sous prétexte d'apaiser les passions, on commence par rejeter la Parole de Dieu. Ce serait un terrible début pour ce règne impérial.

Je dis tout cela sans m'imaginer qu'une telle assemblée ait besoin de mon enseignement ou de mes avertissements. Mais je n'ai pas le droit de dérober à mon pays le service que je lui dois.

Sur ces mots, je me recommande à Votre Majesté et à Vos Seigneuries, les suppliant humblement de ne pas tolérer que les passions de mes adversaires me déconsidèrent injustement. »

Ce long discours est ensuite répété en latin. Puis les princes se retirent pour discuter cette réponse qui les embarrasse. Ils décident d'obliger enfin Luther à dire si oui ou non il renie ses affirmations.

La séance reprend, plus solennelle encore, dans une atmosphère plus lourde. L'official lit une déclaration interminable, puis il reprend la question décisive :

— « Réponds honnêtement et sincèrement, sans échappatoire. Veux-tu rétracter tes erreurs, oui ou non ? »

— « Votre Majesté et Vos Seigneuries, dit alors Luther, demandent une réponse simple. A moins qu'on ne me convainque par des attestations de l'Écriture ou par des raisons évidentes, — car je ne crois ni au pape ni aux conciles seuls, puisqu'il est clair qu'ils se sont souvent trompés et contredits, — je suis lié par les textes scripturaires que j'ai cités et ma conscience est captive des paroles de Dieu. Je ne puis ni ne veux me rétracter en rien, car il n'est ni sûr ni honnête d'agir contre sa propre conscience. »

L'émotion de Luther est si forte qu'il abandonne le latin pour s'écrier dans sa langue maternelle : « Je ne peux pas. Faites de moi ce que vous voudrez. Dieu me soit en aide ! »

Cette fois, même l'Empereur a compris sans le secours d'un interprète. Il fait un signe et les gardes font sortir Luther. La séance est levée dans la confusion.

Rentré chez lui, Luther retrouve ses amis, inquiets et affrayés.

« Ça y est ! » leur dit-il, voulant leur faire comprendre que le sort en est jeté, qu'il a fait ce qu'il devait faire et dit ce qu'il devait dire.

Tout n'est pas terminé cependant. Le 19 avril, Charles Quint convoque à nouveau la diète. Cette fois, Aléandre est présent puisque Luther ne comparait plus.

L'Empereur, à la stupéfaction de l'assemblée, fait lire un document qu'il a écrit de sa main, en français.

« Comme vous le savez, j'ai pour ancêtres les empereurs très chrétiens de la noble nation allemande, les reines catholiques d'Espagne, les archiducs d'Autriche et les ducs de Bourgogne. Tous, jusqu'à leur mort, sont restés les fils loyaux de l'Église romaine, défenseurs de la foi catholique, de ses usages, des décrets et de la forme du culte. Ils m'ont transmis cela en héritage et j'ai toujours suivi jusqu'ici leur exemple.

*Je suis donc décidé à engager mes royaumes et mes possessions, mes amis, mon corps et mon sang, ma vie et mon âme. Ce serait une honte pour nous et pour vous, membres de la noble nation allemande, si aujourd'hui, par notre négligence, le moindre soupçon d'hérésie et l'abaissement de la religion entraient dans le cœur des hommes.*

*Nous avons entendu hier, ici, le discours de ce Luther. Je vous déclare que je me repens d'avoir si longtemps tardé à prendre des mesures contre lui. Je ne veux plus jamais l'entendre.*

*Il a son sauf-conduit, mais je le considère désormais comme un hérétique notoire et j'attends de vous que, en vrais chrétiens, vous fassiez de même. »*

Tous les assistants se taisent, mais ils ne sont pas tous d'accord. L'empereur a adopté sans réserve et sans nuances, le point de vue du nonce. Il n'a pas voulu faire de Luther un moyen de pression politique sur Rome. Il a décidé et il ne reviendra pas sur sa décision.

Quelques jours plus tard, le célèbre Edit de Worms met en forme la sentence impériale. Luther est un hors-la-loi que guette le bourreau. Ses adeptes seront persécutés; s'ils sont fermes dans leur foi, ils seront mis à mort. Le luthéranisme est né.

Le réformateur, — désormais, nous pouvons appeler ainsi Luther, — est enlevé par le prince de Saxe et mis en sûreté à la Wartburg. Il ne reverra jamais ses adversaires. Il est destiné, malgré lui, à fonder une Contre-Église. Le schisme, inévitable, se consomme en quelques années, sous l'impulsion de Luther.

Et après...

Voici quatre cent cinquante ans que les Églises se dressent contre les Églises. Entre elles, le fossé s'est élargi. Finalement ce qui, après cette longue séparation divise aujourd'hui le plus gravement les disciples de Luther et les catholiques romains, ce sont peut-être les différences de mentalités; moins les problèmes que la manière de les aborder ! Nous sommes devenus, en quinze générations, des hommes dissemblables devant le même Dieu. Tout cela, non à cause de Luther mais à partir de lui.

Depuis le début de notre XX<sup>e</sup> siècle, les choses vont moins mal, grâce au mouvement oecuménique. Du côté protestant, le Conseil Oecuménique des Églises, du côté catholique, le récent Concile de

Vatican II ont obtenu des résultats que nos pères auraient jugés impossibles, impensables.

Nous avons pris conscience de nos divisions, et nous en sommes scandalisés jusqu'au plus intime de nous-mêmes. Nous développons en nous la nostalgie de l'unité, selon le vœu de Jésus. A cette fin, nous essayons de comprendre les autres et de dépasser notre histoire en l'accomplissant.

Il ne s'agit plus d'opposer les « *purs* » (les protestants) aux « *fidèles* » (les catholiques). Aussi éloquents que soient ces appellations, elles ne sont pas chrétiennes dans la mesure où elles sont exclusives.

Dépasser notre histoire, ce n'est pas l'oublier ou l'ignorer, c'est la lire sans y chercher des armes contre nos frères ou des motifs de satisfaction pharisenne.

Le temps du triomphalisme est révolu, et, si nous nous retournons une dernière fois vers le procès de Luther, pour discerner son véritable sens, que pouvons-nous dire ?

Pour les catholiques, le procès de Luther est un rappel utile, parce qu'il est désagréable et humiliant, d'une attitude indéfendable. Trop longtemps, nous n'avons vu en lui que le révolté, l'apostat, le prêtre marié et le moine défroqué.

Obscurci par les polémiques, le portrait moral de Luther a été éclairé par la psychologie. Nous ne croyons plus aux anecdotes tendancieuses inspirées par les *Propos de table*. Martin Luther, nous le voyons plutôt tel que Cranach et Dürer l'ont représenté, mélange prodigieux de solidité et de sensibilité, de prose et de poésie, de politique et de mystique. Ce qui lui ressemble le moins, c'est un fondateur d'Eglise : réformateur il fut et il demeure.

Bien sûr, je ne nie pas la bonne foi de Léon X, Cajetan, Tetzl, Aléandre ou Charles Quint. Ils étaient de leur temps et ne concevaient pas que l'on pût critiquer l'Eglise sans, en même temps, menacer l'Évangile.

Je ne condamne pas ces hommes, que je ne peux approuver. Je me sens solidaire de leurs erreurs comme de leur bonne foi, mais je pense que la reconstruction de Saint-Pierre, — pour superbe qu'elle soit, — a été payée trop cher.

Le Concile de Trente, souhaité de longue date et sans cesse ajourné, est venu trop tard, — en 1545, quelques mois avant la mort de Luther, — pour rendre inutile la Réforme Protestante grâce à l'instauration d'une authentique Réforme Catholique. Il est

venu trop tôt pour pouvoir décanter le message profond de Luther au bénéfice de tous les chrétiens.

Les Pères du Concile de Trente, malgré leurs très louables réalisations, étaient animés, comme les juges de Luther, par un esprit défensif, apologétique, fermé à tout dialogue. Il a fallu attendre Vatican II pour assumer enfin l'héritage luthérien de retour aux sources, d'intériorisation religieuse et de sens communautaire tout à la fois.

Pour les protestants, le procès de Luther est un des points forts de leur histoire. Encore que la Réforme n'ait pas canonisé Luther et se soit toujours refusé au culte de la personnalité, elle peut être fière de son initiateur.

Luther ne fut ni un saint, ni un philosophe. Devant la postérité, il demeure un prodigieux exégète, un prophète qui voit ce qu'il croit, un tribun passionné, le héros de l'individualisme tragique.

Cela veut-il dire que les catholiques vont faire de Luther un docteur de l'Eglise, adopter toutes ses thèses et rejoindre sa Réforme ? Je ne l'imagine pas.

Personnalité émotive et fouguese, Luther était dominé par le sens du péché. Il voulait se rassurer lui-même en rassurant les autres. Si sa sincérité ne peut être mise en doute, son objectivité est parfois contestable. En lui, le tribun fait tort au prophète.

Luther s'éleva avec raison contre les abus de son temps, le formalisme, la superstition et l'ignorance. Il fit bien plus que cela : il affirma une doctrine exclusive. En changeant les perspectives, il opéra une révolution religieuse. Il fit table rase des questions de mérite et de dévotion comme des questions de tradition et de hiérarchie. Table rase, l'expression évoque bien la manière radicale de Luther, éliminant, en dehors de la Bible et des Pères, tout ce qui gêne le développement et l'expansion de ses idées. En niant l'autorité suprême du chef visible de l'Eglise visible, il obscurcissait la notion même d'Eglise. Sa réforme, quelque libératrice qu'elle fût, ne pouvait donc être acceptée par une Eglise essentiellement maternelle, soucieuse de multiplier sous les pas de ses enfants les adjuvants spirituels : non seulement les sept sacrements, mais aussi les sacramentaux, les fêtes, les rosaires, les chemins de croix, les pèlerinages, les cérémonies diverses et autres manifestations liturgiques ou extraliturigiques sans lesquelles le catholicisme n'aurait pas le visage que nous lui avons toujours connu.

La piété d'aujourd'hui tend à diminuer l'importance de ces adjuvants spirituels, dans une attitude de plus en plus centrée sur la relation à Dieu par le Christ, mais elle répugne à rompre brutalement avec ses traditions médiévales.

Qu'on le suive ou qu'on le conteste, Luther est ainsi au centre des aspirations religieuses de notre temps. Ce que nous lui devons de capital sur le plan des idées, c'est le rappel insistant de quelques grands principes, sans cesse menacés par l'oubli ou par la facilité.

La Bible d'abord ! Bien sûr, la Bible lue et méditée en Eglise.

La foi seule ! Oui, la foi informée par la charité.

La liberté intérieure ! C'est peut-être l'élément le plus caractéristique du message de Luther et celui que la théologie de Vatican II a le mieux compris : ce ne sont pas les pratiques accumulées — quoique légitimes, — qui sauveront l'homme, mais la charité que Dieu a mise en lui. Ce n'est pas l'homme qui peut se sauver lui-même. Dieu nous sauve. Dieu déjà nous a sauvés.

\* \* \*

En 1521, Luther a perdu son procès. Aujourd'hui, après quatre cent cinquante ans, ne peut-on penser que, devant l'opinion chrétienne, Luther l'a enfin gagné ?

Léon-E. HALKIN